



OBJECTIFS

Réaliser les opérations de poses et déposes de poteaux béton/bois et candélabre dans le cadre d'opérations de manœuvres sur chantier en suivant les règles de sécurité imposées par l'entreprise et les partenaires

CONTENU

THÉORIE

- Règlementation applicable au site en termes de sécurité, sûreté et environnement.
- Définition du conducteur de grue auxiliaire poseur et déposer de poteaux
- Rôle et devoir du conducteur
- Les responsabilités du conducteur
- Les incidents ou accident dû au non-respect des règles de sécurité
- Causes et conséquences de ces accidents
- Les différentes signalisations de chantier
- Etablissement des aires de préparation à la pose et la dépose

- Implication dans le PPSPS
- Les gestes de commandement
- Gestes normalisés pour guider les différents intervenants sur le chantier
- Rappel théorique des différentes opérations à réaliser pour la pose et la dépose de poteaux béton/bois et candélabre

PRATIQUE

- Sites de travail : visites, plans, voies et règles de circulation...
- Exercices réels avec camion et grue auxiliaire
- Application des règles de sécurité
- Mettre en œuvre les différentes techniques de pose et déposes selon la nature du poteau
- Application des gestes de commandement

NB : La délivrance de l'A.F.C. permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié (art R 4323-55 du CDT), sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Moyens mis à disposition par le client : terrain de minimum 500 m², 1 camion de plus de 3,5 t équipé de grue auxiliaire VGP à jour, poteaux et matériel de levage conforme et vérifié avec carnet de sécurité.



INFORMATIONS PRATIQUES

7 H - DE 1 À 6 PERSONNES

PUBLIC CONCERNÉ : personnel sur chantier étant appelé à intervenir dans des opérations de manœuvres sur chantier et réaliser des opérations de poses et déposes de poteaux (béton/bois/candélabres) en utilisant des règles de sécurité propres aux interventions, propres à l'entreprise et aux contraintes ERDF.

PRÉREQUIS : Le salarié devra être à jour de son aptitude médicale.

PÉDAGOGIE : Diaporama / Participative

SUIVI ET ÉVALUATION : Théorique, lors d'échange de connaissance. Pratique, lors de la mise en place d'exercice en situation de travail.

DOCUMENT STAGIAIRE : Livret de formation

PROFIL DU FORMATEUR : Formateur ayant de l'expérience dans le domaine enseigné, capable d'adaptabilité aux différents profils formés.

CONTACT : contact@ftira.fr / 04 74 59 52 09

FORMATION ORGANISÉE SELON LES IMPÉRATIFS CLIENTS